

09 juillet 2018

## Signature de la Charte pour l'observation des baleines (*whale watching*) dédiée aux professionnels nautiques Mardi 10 juillet de 8h à 12h au CAPS



Comme chaque année, la province Sud s'apprête à accompagner les professionnels de la mer pour une nouvelle saison de *whale watching*. Une formation et une distribution de fanions sont organisées avec les skippers pour rappeler les clauses de la Charte d'observation des cétacés et tirer les enseignements du bilan de la saison 2017.

Une action qui s'inscrit dans le cadre des lagons inscrits au Patrimoine mondial de l'Humanité.

Rendez-vous le 10 juillet dans l'auditorium du Centre administratif de la province Sud.

Les baleines à bosse arrivent dans nos eaux pour s'y accoupler et mettre bas. Une mauvaise approche perturbe et met en péril la reproduction de cette espèce protégée. C'est pourquoi depuis 10 ans, la province Sud fait signer aux opérateurs nautiques une Charte pour l'approche des baleines à bosse.

Objectif ? Délivrer aux opérateurs nautiques tous les éléments indispensables pour que l'observation des baleines se fasse, cette année encore, dans le respect des mammifères marins.

### Informations et remise de fanions

Plusieurs thématiques seront abordées durant la matinée : bilan des activités de *whale watching* de l'année 2017, suivi des rappels des règles d'observation, échange d'informations et de connaissances sur les récents éléments scientifiques concernant les mammifères marins en présence de scientifiques et biologistes marins.

Le point final de cette matinée de préparation de la saison 2018 de *whale watching*, destinée aux professionnels, sera la signature de la Charte et la remise de fanions dédiés que les opérateurs devront arborer sur leurs bateaux, gage de leur engagement pour le respect des mammifères marins.

**Une charte d'observation, respectueuse des baleines à bosse**

La Charte d'observation des cétacés a été mise en place par la direction de l'Environnement de la province Sud (DENV) depuis 2009. Signée tous les ans par les opérateurs de *whale watching*, -la plupart regroupée au sein de l'association Calédonie Charters -, elle permet de fixer des règles d'observation strictes, visant à réduire les perturbations sur les baleines, vulnérables lors de leur passage dans nos eaux.

La charte détermine :

- La zone de prudence à respecter autour de l'animal
- Le nombre de bateaux admis simultanément dans ce périmètre
- Les distances et les durées maximales d'observation
- Le comportement général à adopter

Avec les fanions, il est possible d'identifier et de valoriser les opérateurs privés qui s'engagent, avec la province Sud, à développer une activité durable et respectueuse de la protection des baleines.

### **Le lagon Sud, un lieu privilégié d'observation**

Dès la fin du mois de juin jusqu'à mi-septembre, les baleines à bosse *Megaptera novaeangliae* viennent de l'Antarctique (Pôle Sud) se reproduire et mettre bas dans les eaux chaudes du Pacifique. Le lagon Sud de la Nouvelle-Calédonie, depuis les environs de Nouméa jusqu'aux côtes de l'île Ouen, constitue donc leur endroit de « refuge » privilégié pour se reposer, mettre bas et allaiter leurs petits.

L'observatoire du Cap N'Dua, réserve naturelle entre terre et mer, au bout de la route de Port Boisé offre une vue imprenable sur le lagon pour observer sans déranger les baleines grâce aux jumelles installés à cet effet. Cette aire aménagée spécialement pour l'observation des baleines depuis la terre ferme est ouverte à tous, gratuitement.

Tout savoir sur le sentier provincial du Cap N'Dua : <https://www.province-sud.nc/randonnees/8a9e84035a6ea3c3015a6ea5490d044a>

Pour en savoir + : <https://province-sud.nc/baleines>

**Pour plus de renseignements**  
**Ludvina Hmeun, directrice de la Communication – province Sud.**  
**Tél. 20 31 07.**